

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**DAMARTEX**  
(Eurolist)

Par courrier du 29 décembre 2006, reçu le jour même, la Société Générale (29, boulevard Haussmann - 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 22 décembre 2006, par suite d'une cession d'actions dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DAMARTEX et détenir 366 047 actions DAMARTEX représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et 4,87% des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	357 150	4,63	357 150	4,75
SG Securities (Paris) SAS (trading)*	8 897	0,12	8 897	0,12
<b>Total</b>	<b>366 047</b>	<b>4,75</b>	<b>366 047</b>	<b>4,87</b>

\* Contrôlée indirectement par la Société Générale.

(1) Sur la base d'un capital composé de 7 713 697 actions représentant 7 512 182 droits de vote.